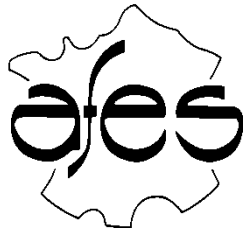


Bourses Demolon

Aide pour la participation de jeunes chercheurs francophones aux colloques internationaux

Session unique 2019



Association Française pour l'Étude du Sol
Section Jeunes

<http://www.afes.fr/>

07 février 2019

L'Association Française pour l'Étude du Sol (Afes) propose un soutien financier aux jeunes chercheurs francophones qui exercent dans le domaine des sciences du sol. L'objectif de ces bourses est d'aider les doctorants et les post-doctorants à présenter leurs travaux à un niveau international dans des congrès internationaux.

Cette année l'Afes a décidé d'attribuer 3 types de bourses :

- **Aqsss** : Une aide, à hauteur de 1100 € maximum, visant à soutenir la participation d'un (une) jeune chercheur/chercheuse basé(e) en France en vue du congrès de l'Aqsss (Association québécoise de spécialistes en sciences du sol).
- **France** : Une aide, à hauteur de 900 € maximum, visant à soutenir la participation d'un (une) jeune chercheur/chercheuse basé(e) à l'étranger en vue d'un événement situé en France.
- **Classique** : Une aide, à hauteur de 50 % maximum du budget total, visant à soutenir la participation de jeunes chercheurs/chercheuses basé(e)s en France en vue d'un événement situé à l'étranger. Et ce, pour un montant total de 1500 €.

1/Conditions de candidature

- Être doctorant ou post-doctorant francophone. Les post-doctorants correspondent à tout chercheur ou enseignant-chercheur ne disposant pas d'un poste permanent, et ayant soutenu sa thèse depuis moins de 4 ans au premier jour du congrès. Par francophone, nous entendons toute personne, sans critère de nationalité, qui est capable de comprendre l'appel d'offres rédigé en français et de rédiger, par lui-même, la première partie du dossier de candidature.
- Proposer une communication (poster ou oral) en premier auteur dans le domaine des sciences du sol, dans une manifestation internationale se déroulant avant le **31 décembre 2019**.
- Ces bourses sont réservées aux trois cas suivants : (1) scientifique rattaché à un laboratoire de France métropolitaine, ou en recherche d'emploi et demeurant en France métropolitaine, pour se rendre à une manifestation en France d'Outre-mer¹ ou à l'étranger ; (2) scientifique rattaché à un laboratoire étranger, ou en recherche d'emploi et demeurant à l'étranger, pour participer à une manifestation en France métropolitaine ou en France d'Outre-mer¹ ; (3) scientifique rattaché à un laboratoire de la France d'Outre-mer¹, ou en recherche d'emploi et demeurant dans la France d'Outre-mer¹, pour se rendre à une manifestation en France métropolitaine, ou dans un autre territoire d'Outre-mer¹, ou à l'étranger.

Les candidats doivent répondre à l'ensemble des points listés ci-dessus pour être éligibles. Ils doivent en outre déposer leur dossier de candidature complet **dans les temps impartis**. Aucune candidature ne sera acceptée au-delà de la date de clôture de l'appel.

2/Éléments du dossier de candidature

Présentation du candidat

Cette première partie du dossier de candidature est à rédiger en français. Les éléments à présenter sont les suivants :

1. un *curriculum vitae* détaillé du candidat (2 pages) en n'oubliant pas de préciser la situation actuelle, l'année de début de thèse pour les doctorants, et l'année de soutenance de thèse pour les post-doctorants ;
2. une liste des publications, rapports et communications du candidat ;
3. une liste des colloques auxquels le candidat a effectivement assisté, en précisant séparément le nombre d'orateurs et de posters,
4. si un visa est requis pour que le candidat puisse se rendre au colloque, l'indiquer dans le dossier.

Motivation du candidat

Cette seconde partie est à rédiger impérativement dans la langue officielle du colloque. Elle comprend :

1. une description d'une demi-page du colloque en n'oubliant pas de préciser les dates et lieu de la manifestation, et l'adresse du site internet consacré ;
2. une lettre d'une page présentant les motivations du candidat, l'importance de sa participation au colloque dans le cadre de son cursus et l'intérêt que l'Afes a à soutenir cette candidature ;
3. le résumé de la communication proposée en précisant son acceptation éventuelle et sa forme (oral ou poster) ;
4. un budget prévisionnel (précis et réaliste) comprenant les frais, les éventuelles sources de financement prévues, et le montant TOTAL du budget.

¹ Depuis mars 2009, le terme *outre-mer* désigne officiellement les Départements et Régions d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion), les Collectivités d'Outre-mer (Mayotte, Polynésie Française, Saint-Barthélemy, Saint-Pierre et Miquelon, Saint Martin, Wallis et Futuna), ainsi que la Nouvelle Calédonie.

L'Afes soutiendra les demandes en fonction de la qualité des dossiers, des montants demandés et dans tous les cas l'Afes financera au maximum 50 % des dépenses liées à la participation au congrès. Dans le cas d'une demande de bourse pour une participation au congrès de l'Aqsss (Association québécoise de spécialistes en sciences du sol) l'aide versée par l'Afes est à hauteur de 1500 euros. Dans le cas d'une demande pour assiste

Tout dossier incomplet sera rejeté.

3/Format du dossier de candidature

Seules les candidatures sous format électronique PDF seront acceptées. Chacune des 7 pièces du dossier (cf. description ci-dessus) est à préparer dans un fichier électronique séparé. Les fichiers PDF peuvent être créés facilement à l'aide de PDF Creator (logiciel gratuit) ou LaTeX (également gratuit). Veillez à ne pas inclure d'accent ou d'espace dans le nom des fichiers.

4/Dépôt des dossiers de candidature

Les dossiers de candidature doivent être déposés avant le **15 mars 2019 à minuit** sur le [portail électronique des bourses Demolon](#). Les candidats peuvent modifier leur(s) dossier(s) jusqu'à la date de clôture de l'appel, en contactant la [responsable Demolon](#) par courriel en indiquant dans le sujet du courriel « Remplace et corrige candidature Demolon » suivi du nom et prénom du candidat.

En cas de difficulté pour déposer une candidature en ligne, le dossier pourra être envoyé par courrier électronique auprès du responsable du comité Demolon. : webmestre@lafes.fr. Le dossier doit être constitué de la même manière que s'il était soumis en ligne, à savoir 7 fichiers séparés (cf. §3). Le sujet du mail devra comporter la mention « candidature Demolon » suivie du nom et prénom du candidat. Dans le cas d'une soumission par courrier électronique les candidats pourront modifier leur(s) dossier(s) 1 fois en envoyant un dossier corrigé avant la date de clôture de l'appel, à webmestre@lafes.fr. Le sujet de ce courriel devra indiquer « Remplace et corrige candidature Demolon » suivi du nom et prénom du candidat.

La recevabilité des dossiers sera vérifiée à leur réception. Il est conseillé aux candidats de déposer leur(s) dossier(s) suffisamment tôt pour pouvoir, si besoin, modifier leur(s) candidature(s) avant la date de clôture de l'appel.

5/Organisation de la sélection

En 2019, la session comprend deux volets. Le premier volet, classique, est destiné à tous les congrès à l'exception du congrès de l'Aqsss dont l'annonce et la soumission des résumés n'ont pas encore été publiés ce jour. Le second est dédié au congrès de l'Aqsss. La candidature aux deux volets de la bourse Demolon se feront sur via le même formulaire de candidature sur le [portail électronique des bourses Demolon](#), en précisant auquel des deux volets vous candidatez.

Les critères de sélection porteront sur :

- la valeur ajoutée de la présentation pour le cursus du candidat (nombre de participations à des colloques en rapport avec son avancement de carrière) ;
- la valeur ajoutée du couple colloque-présentation pour la communauté de science du sol, en lien avec la mission que s'est donnée l'Afes. ;
- la capacité du candidat à présenter et défendre ses travaux dans un colloque international (qualité de l'expression et de la présentation des travaux) ;
- la capacité du candidat à valoriser son parcours (présentation du C.V. et lettre de motivation) ;
- la capacité du candidat à présenter et défendre son dossier (pertinence des arguments donnés dans la lettre de motivation) ;
- la capacité du candidat à évaluer un budget (vraisemblance des sommes demandées).

Chacun des dossiers est évalué indépendamment au minimum par deux membres du comité d'évaluation Demolon. Les dossiers incomplets ou ne répondant pas aux critères exposés ci-avant seront rejetés.

Une préférence sera accordée aux candidats ayant eu peu d'occasions de présenter leurs travaux au niveau international, ainsi qu'aux jeunes chercheurs francophones travaillant dans un laboratoire d'un Pays du Sud.

L'Afes se réserve le droit de ne sélectionner aucun candidat si elle estime que le niveau des candidatures n'est pas suffisant. L'Afes fournira une réponse aux candidats pour le **15 avril 2017**. Les candidats sélectionnés recevront un mail. Il n'y aura pas de mail envoyé aux candidats non sélectionnés.

6/Obligations du candidat sélectionné

- Mentionner, sur le support de la communication, l'Association française pour l'étude du sol pour son aide financière.
- Faire parvenir un compte-rendu personnalisé du colloque contenant :
 - le nombre et la diversité des participants,
 - les sujets de sa présentation et de la session choisie,
 - une analyse critique de l'événement citant les sujets novateurs ou d'intérêt pour le candidat,
 - les points positifs que le candidat a retirés de sa participation.
- Ce compte rendu devra faire 1 page (hors illustrations), soit 500 mots, minimum. Il doit parvenir au [responsable Demolon](#) dans les 6 mois suivant sa participation au colloque, et sera publié dans la lettre de l'Association.
- adhérer à l'Afes (cf. §7)

7/Montant de la bourse

Le montant de l'aide financière sera ajusté en fonction de la localisation du candidat, des éventuelles autres sources de financement, du statut de membre/non-membre de l'association et si le cas se présente, du budget présenté par d'autres candidats du même laboratoire pour le même colloque. Dans le cas d'une bourse « **Classique** », il représentera au maximum les 50% du coût total lié à la participation au congrès pour les candidats à jour de leur cotisation à la date de dépôt du dossier de candidature. Dans le cas d'une bourse « **Aqsss** » le montant maximal est de 1100 €. Dans le cas d'une bourse « **France** » le montant maximal est de 900 €.

Pour les candidats n'étant pas à jour de leur cotisation, le montant de l'adhésion sera déduit du montant du financement pour les inscrire à l'Afes.

Le versement de la bourse sera effectué en deux temps : 50% à la réception du justificatif d'inscription au colloque et 50% après le colloque, à la réception du justificatif de participation, du compte-rendu et du questionnaire. Si le candidat ne peut pas participer au colloque ou s'il n'envoie pas les justificatifs dans le délai de 6 mois, il s'engage à rembourser l'intégralité des sommes versées par l'Afes.